

ALLOCUTION DE M. PIERRE MAUROY
A L'OCCASION DE L'INSTALLATION SOLENNELLE
DES CONSEILS DE QUARTIER

(Hôtel de Ville, le 15 Octobre 1989)

- Mmes et MM. les adjoints et conseillers municipaux,

- Mmes et MM. les conseillers de quartier,

- Mesdames, Messieurs,

Il y a maintenant 14 ans, j'inaugurais solennellement la première mairie de quartier de Lille, celle des Bois Blancs. Que de chemin parcouru depuis !

En 1975, notre motivation primordiale était de rapprocher les citoyens de l'administration municipale, plus concrètement, de leur éviter de longs déplacements à la mairie centrale, pour obtenir une simple fiche d'état civil ou un extrait de naissance. A l'époque où le métro n'existe pas encore, des quartiers comme les Bois Blancs, Fives et

Saint-Maurice-Pellevoisin étaient véritablement éloignés du centre ville et c'était améliorer la qualité de leur vie quotidienne, que de leur offrir des services de proximité. C'était du pragmatisme ; ce n'était pas encore une philosophie. C'était, Monsieur le Recteur DEBEYRE s'en souvient, notre idée des "dix villages dans la ville".

Puis, ce fut la création des conseils de quartier, structures qui restent tout à fait uniques en France.

Ces conseils, dont l'installation s'est étalée de septembre 1978 (quartier de Lille Sud), à janvier 1987 (centre ville), marquaient une volonté d'aller au delà d'une déconcentration des services, pour s'engager dans une vraie politique de décentralisation.

Ce mot, s'appliquant à des politiques communales, est rarement approprié. Dans bien des cas, le terme de structures de concertation serait plus conforme, pour qualifier des comités de quartier, ou des formules de dialogue avec la vie associative.

A Lille, nous avons choisi, d'emblée, d'aller plus loin, en élisant, certes au second degré, mais en élisant ces représentants de la vie et de la sociologie des différents quartiers de la ville.

Lien privilégié entre le Conseil municipal et les citoyens, axe montant et descendant de l'information, le conseil de quartier est aussi, et surtout, un lieu de réflexion, de suggestions, de décisions.

Sans entamer le pouvoir du maire et des élus municipaux, et donc dans le strict respect de la légalité, les conseillers de quartier ont peu à peu acquis un véritable pouvoir d'influer sur la vie municipale, permettant ainsi une meilleure adéquation entre les besoins des quartiers et les décisions prises au niveau central.

Mais il est évident que l'argent reste toujours le nerf de la guerre et qu'il ne saurait y avoir de décentralisation très poussée, sans l'attribution de moyens budgétaires propres et sans une certaine liberté dans leur utilisation. Cette étape, nous n'avons pas hésité à la franchir et nous pouvons dire que les conseils de quartier disposent aujourd'hui de crédits conséquents et d'une autonomie financière non négligeable.

Je voudrais, en quelques chiffres, montrer l'importance des efforts consentis, en 1989, en faveur de la décentralisation. Les crédits décentralisés alloués au quartier sont, cette année, pour les investissements, de plus de 17 millions de francs, soit en augmentation de 86% par rapport à 1988.

A côté de cette somme, dont l'utilisation relève de la décision des seuls conseils, plus de 20 millions de francs d'opérations décidées au niveau central viendront améliorer, cette année, la vie et les équipements des quartiers, soit une augmentation de 152 % par rapport à l'an dernier. Ce sont ce qu'on appelle les crédits ventilés.

Décentralisation, aussi, des crédits de fonctionnement. En 1989, les quartiers ont bénéficié de près de 7 millions de francs à ce titre, soit une hausse de 24 % par rapport à l'année précédente. Et je ne compte pas, bien sûr, le coût budgétaire du personnel mis à la disposition des mairies de quartier et des centres techniques : 135 millions de francs, pour un peu plus de 1100 personnes.

Le nouveau règlement intérieur, adopté lundi dernier par le Conseil municipal, est une ultime étape, essentielle, de notre politique de décentralisation. Ce texte, en effet, va permettre une utilisation optimale des moyens mis à la disposition des conseils de quartier. Il leur donnera, en particulier, une plus grande autonomie dans l'utilisation des crédits décentralisés. Les conseillers auront, dans le strict respect, c'est évident, du code des communes, davantage de latitude en matière de proposition, en matière de choix des priorités, mais aussi en matière de suivi de l'exécution des décisions.

Si nous avons été incités à aller aussi loin dans cette politique audacieuse, c'est que nous avons pu juger de la capacité des Lillois à s'investir dans cette grande aventure qu'est la décentralisation. Je veux ici rendre hommage à tous ceux qui, dans les conseils de quartier, mais aussi dans les mairies, ont alimenté, par leur dynamisme, leur dévouement et leur sens de l'intérêt général, mon enthousiasme à poursuivre dans cette voie.

Je veux saluer les anciens adjoints et conseillers municipaux délégués de quartier, qui ont été, aux côtés du recteur Debeyre, les initiateurs de cette politique. Je salue aussi les

anciens conseillers de quartier, qui furent les pionniers d'une grande aventure et qui, par leurs observations, ont contribué à faire progresser une grande idée. Enfin, je veux associer, à cet hommage, les personnels des mairies de quartier, et au premier chef leurs secrétaires. Ils ont prouvé, dans leur action quotidienne, les capacités de notre administration à s'adapter à de nouvelles méthodes, à de nouveaux rapports avec la population.

Nous avons atteint, avec cette nouvelle étape, les limites de ce qu'autorise la loi actuelle en matière de décentralisation dans les grandes villes, à l'exception bien sûr de Paris, Lyon et Marseille, dont le statut est différent.

A Lille, les deux systèmes cohabitent, puisque le statut de la commune associée d'Hellemmes relève de la loi P.L.M. La différence, majeure, entre les deux formules est l'élection des conseillers au suffrage universel direct. Faut-il aller aussi loin pour les quartiers ? La question mérite d'être débattue. Pour ma part, j'y suis favorable et je souhaite que le gouvernement dépose un projet de loi en ce sens.

Je voudrais terminer ce propos en dépassant les strictes considérations de fonctionnement de ces conseils, pour évoquer plus largement le rôle fondamental qu'ils auront à jouer dans le développement de Lille. La construction du centre international d'affaires, l'aménagement du 11ème quartier de Lille, ne se feront pas, je l'ai dit et je le répète, au détriment des autres secteurs de la ville. Il n'est pas question, je m'en fais le garant, que nous ayons une ville à deux vitesses. Le développement de Lille doit se construire dans l'équilibre et la solidarité.

L'équilibre, la solidarité : ces deux concepts signifient, pour moi, une juste répartition des nouvelles richesses créées. Dans leurs équipements, dans la qualité de la vie qu'ils offrent, dans le niveau de vie de leurs habitants, les quartiers doivent percevoir les effets de la nouvelle prospérité que nous nous efforçons de créer. Les conseils de quartier seront là pour y veiller.

Ce souci de l'équilibre et de la solidarité, je le manifeste aussi en tant que président de la Communauté urbaine de Lille. Et je le manifeste pour les mêmes raisons. Un

développement harmonieux de l'ensemble de notre agglomération est la condition de notre réussite collective, du mieux être de tous ses habitants.

Actuellement, le versant nord est de la métropole souffre. Presque quotidiennement, nous parvient la nouvelle de plusieurs dizaines de licenciements dans le textile. Tout comme j'ai fait jouer la solidarité nationale, en 1981, en faisant adopter le plan textile, je ferai jouer la solidarité communautaire et je défendrai les intérêts de notre agglomération devant toutes les instances nécessaires.

L'efficacité, dans une telle situation, exige des actions concertées, une attitude commune, déterminée, mais cependant responsable, des élus de la métropole. Pour ma part, j'y suis prêt et c'est pourquoi je recevrai ce soir, à la Communauté urbaine, les maires du versant Nord-Est qui ont souhaité me rencontrer.

Toutes les agglomérations, toutes les villes ont leurs faiblesses, leurs situations inégalitaires. La métropole n'échappe pas à cette règle, pas plus que la ville de Lille, même si elle se porte un peu mieux que certaines autres. Vous qui représentez toute la population lilloise, savez bien que nos quartiers populaires recèlent

bien des situations de détresse. A Lille comme dans la métropole, une grande idée doit guider notre action : la solidarité. Une solidarité qui s'exercera d'autant mieux que nous saurons répondre aux grands défis qui nous attendent. Alors, soyons avant tout entreprenants et combatifs, pour assurer l'avenir de notre ville, de notre métropole et de notre région tout entière.

UDN 17 oct 89

Deux cent trente-six "soldats"

Décidément le maire de Lille avait le langage guerrier ce dimanche. Le matin il invitait les deux cent trente-six nouveaux conseillers de quartier qu'il installait officiellement dans leurs fonctions, à devenir avec les conseillers municipaux et les conseillers d'Hellemmes « les soldats de la décentralisation » et le soir, à la Communauté urbaine (voir par ailleurs) il ordonnait le « branle-bas de combat » en faveur du versant nord-est. Pourtant, hier matin, sous le beffroi, l'atmosphère n'était pas au combat, loin de là, même si le recteur Debeyre semblait avoir conservé le feu sacré depuis la passe d'armes provoquée (sans le vouloir par M. Turk) au dernier conseil municipal.

APIS rouge, insigne à porter au revers du veston, carte tricolore distribuée à chacun des nouveaux conseillers de quartier : c'était « grand-messe » de la décentralisation en mairie devant la tribune où siégeaient le maire en son conseil entouré des adjoints ceints de l'écharpe tricolore.

Un chemin « montant, sablonneux, malaisé »
Quarante-six articles en trois

chapitres font le nouveau règlement des conseils de quartier adopté à la majorité par le dernier conseil municipal. A la majorité signifie, comme on l'a vue, que l'opposition emmenée par M. Turk, était restée sur la réserve.

D'où la nouvelle défense et illustration du bien-fondé de la chose par le recteur Debeyre, maître d'œuvre et cheville ouvrière (depuis 1977) de cette aventure.

« L'expérience apprend que la



Deux cent trente-six conseillers pour dix quartiers

(Ph. « La Voix du Nord »)

VdN 17 oct 89

suite

de la décentralisation"

réussite d'une institution ne doit rien aux textes qui la créent, elle doit tout aux hommes qui ont su les interpréter avec intelligence et bon sens, en vue de leur plus grande efficacité ». La réponse de l'ancien professeur de droit était nette, claire à l'endroit du challenger de l'opposition qui avait dit vouloir attendre la promulgation d'une loi instituant les conseils de quartier plutôt que de laisser s'installer un état de fait qui brouillerait peut-être les cartes de l'avenir.

Le nouveau règlement n'est pas un carcan, tout au plus, il veut éviter « les débordements et l'anarchie en fixant un cadre » qui doit rester souple dans le quotidien. C'est « chemin montant, sablonneux, malaisé » dira le recteur.

Quant au conseil municipal, il demeure « entièrement maître » de ses décisions. Voilà donc pour la querelle et les arguties que les conseillers n'avaient peut-être déjà plus en mémoire. La solennité du moment, l'emportant sur le reste.

Et pour le reste précisément, rien n'a été dit que l'on ne sache déjà sur le rôle et les compétences des conseils de quartier. C'est la vie qui prouvera encore, oui ou non, tout au long du mandat et en attendant la loi, si cette institution est porteuse d'un plus dans la démocratie quotidienne et « dans la capacité des Lillois à s'investir dans la grande aventure qu'est la décentralisation ».

Les conseils de quartier ont-ils réellement la maîtrise des choses ? Le maire le pense avançant l'effort fait dans la ventilation des crédits affectés aux investissements pour chaque quartier, pour supporter aussi les dépenses provoquées par le déplacement des personnels (1 100 personnes) dans les mairies de quartier et les centres techniques. Mais il sait bien que le problème de la compétence financière des conseils de quartier demeure presqu'entier et que seule la loi (que M. Mauroy appelle de ses



« Ce n'est pas la route facile qui a été suivie à Lille, mais le chemin montant, sablonneux, malaisé »

vœux) pourra lever les ambiguïtés.

On nomme donc encore trop communément décentralisation ce qui relève de la déconcentration administrative mais le mouvement en direction des quartiers est lancé et sera difficile à arrêter. C'est la condition aussi, aux yeux de M. Mauroy, qui « n'a jamais connu Lille aussi prospère » de voir se développer d'un bout à l'autre de la ville une réelle solidarité.

« La construction du Centre international d'affaires, l'aménagement du onzième quartier de Lille, ne se feront pas au détriment des autres secteurs de la ville. Il n'est pas question, je m'en fais le garant, que nous ayons une ville à deux vitesses » a répété le maire de Lille.

Les conseils de quartier auront à prouver leur dynamisme pour régénérer les tissus urbains plus anciens et à servir, peut-être de contre-poids.

Leur mandat sera aussi plus difficile que par le passé... Ni jouer les faire-valoir, ni jouer les francs-tireurs.

Désidément, il n'est pas aisés de faire passer la démocratie à chaque coin de rue...

Au « Cercle l'Aquilon »

Au « Cercle l'Aquilon » (cadres retraités et pré-retraités), 31, place Lisfranc à Marcq-en-Baroeul, voici les résultats.

— Tournoi Ed. Bécuwe par paires du 3 octobre : Nord-Sud : 1. M^{me} Dazin - Lepoutre (64,30 %) ; 2. M. et M^{me} Werbroucq (63,88 %).

Est-Ouest : 1. M^{me} Lalouette - Voreux (65,82 %) ; 2. M^{me} Soland - M. Maréchal (58,21 %).